

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 18 février 2021

Le 18 février 2021, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 5 février 2021, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOUILLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, MM. Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY et Jean CHAPRON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Cécile MONTIÈGE, Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Jean CHAPRON, secrétaire de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des subventions demandées ou renouvelées pour l'année 2021 :

	Année 2020	Année 2021
	En €uros	En €uros
Ste Gemmes Sports	1 700,00	1 700,00
Comité des fêtes de Sainte Gemmes le Robert	Pas de subvention car pas de feux d'artifice (Cause COVID)	2 300,00
Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	320,00	320,00
Club du 3ème Age-Rubri III	300,00	300,00
Groupt local défense contre ennemis cultures	30,00	30,00
Loisirs détente Ste Gemmois	600,00	600,00
A.P.E.L. Ecole Privée	1 150,00 (900 € pour APEL + prévu 250 € exposition sur eau)	900,00
Coop. Scol. Ecole privée Classe de découverte	135 € + 37 enfants = 4 995,00	0,00
PO'AIM	300,00	300,00
Ste Gemmes Quads	50,00	50,00
Association Gym Sainte Gemmoise	400,00	400,00
COS Evron	35 € * 5 agents = 175,00	35 € * 5 agents = 175,00

Assoc. donateurs sang Evron	50,00	50,00
S.P.A.	878 * 0.33 = 289.74	850 * 0.34 = 289.00
Secours catholique	50,00	100.00
Fanfare Evron	60,00	60,00
La Gaule Voutréenne	50,00	50,00
Secours alimentaire	0.00	100.00

O.G.E.C. Ecole Privée Ste Gemmes, 43 enfants scolarisés à l'école privée et domiciliés à Sainte Gemmes le Robert soit une subvention de 21 135 € pour 15 enfants en classe maternelle et de 12 040 € pour les 28 enfants en classe élémentaire pour un total de 33 175 € + 50 € par enfants pour les fournitures scolaires soit 2 150 € à mettre sur le compte 6558.

Pour information : le coût départemental est fixé à 1 409 € pour un élève en maternelle et 430 € pour un élève en élémentaire et ce pour la rentrée de 2020.

PARKING 3 RUE DES DOLMENS : REMPLACEMENT DEVIS CHAPRON

Cette délibération annule et remplace celle du 14 janvier 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il a été rajouté au devis initial la fourniture et pose de bordures ainsi que les deux options (signalisation et accès piéton façade Est), un nouveau devis, de l'entreprise Chapron, est présenté aux membres du conseil municipal concernant le revêtement de voirie et l'extension du parking sis 3 rue des Dolmens pour un montant HT de 14 612.50 € avec option.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant le revêtement de voirie et l'extension du parking sis 3 rue des Dolmens pour un montant de 14 612.50 € HT avec option et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis,
- précise que les travaux devront être réalisés avant le 30 juin 2021.

CRÉATION OUVERTURE POUR PASSAGE PARKING 3 RUE DES DOLMENS AU LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS : DEVIS MORDRET

Suite aux travaux qui seront effectués par les établissements Chapron pour le revêtement et l'extension du parking au 3 rue des Dolmens, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de maçonnerie pour créer un passage qui reliera ce parking au lotissement 9 rue des Dolmens.

Monsieur le Maire présente un devis qui a été demandé à Mr MORDRET Johan, entreprise de maçonnerie d'Izé, pour un montant de 1 250 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis concernant les travaux de maçonnerie pour la création d'un passage qui reliera le parking 3 rue des Dolmens au lotissement 9 rue des Dolmens pour un montant de 1 250 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

RÉFECTION TERRAIN DE PETANQUE : DEVIS JBTP

Suite à la dernière réunion de conseil municipal du 14 janvier 2021 où il a été inscrit dans les orientations budgétaires la réfection du terrain de pétanque avec drainage et revêtement, le devis de l'entreprise J.B.T.P doit être approuvé par les membres du Conseil Municipal. Ce devis, pour un montant HT de 5 659.70 €, comprend la réfection du terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé à un vote à main levée dont les résultats sont :

Votants : 12 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

- accepte ce devis de l'entreprise J.B.T.P. pour un montant de 5 659.70 € HT pour la réfection du terrain de pétanque et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

COMMERCE 5 PLACE DE L'EGLISE : DEMANDE EXONÉRATION LOYER COMMERCIAL

L'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national a été déclaré par décret n°2020-1262 à compter du 17 octobre 2020. La loi n° 2020-1739 du 14 novembre 2020 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 21 février 2020.

Face à la seconde vague de l'épidémie de Covid-19 qui touche la France, le gouvernement a de nouveau décidé la fermeture administrative des commerces non-essentiels. Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 fait état de l'ensemble des mesures nécessaires pour faire face à cette épidémie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les restaurants et les divers commerces non alimentaires ont été, pour la deuxième fois de l'année, contraints de fermer pour une période minimum d'un mois.

Actuellement les restaurants sont toujours fermés au public, ainsi Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Mézière Julien, restaurateur au 5 place de l'Eglise qui demande une exonération de son loyer commercial suite à la crise sanitaire du COVID 19.

Le Conseil Municipal, après concertation et délibération :

- décide une exonération de loyer commercial sis 5 place de l'Eglise pour une durée de 3 mois, soit les mois de mars, avril et mai 2021, loué à Monsieur MÉZIÈRE Julien pour un montant total de 900 € HT,
- demande que le loyer de janvier 2021 non payé actuellement soit régularisé,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous documents se rapportant à cette mesure.
- décide que les loyers des logements communaux seront étudiés et révisés à une prochaine réunion de conseil municipal.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE

Commission voirie, travaux :

CRÉATION ACCÈS PIÉTON AU PARKING RD 20 CÔTÉ RUE DU STADE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Chapron concernant la création d'un accès piéton PMR qui reliera la liaison piétonne au parking RD 20 côté rue du Stade (terrain de pétanque) pour un montant HT de 1 526.80 € sans l'option béton bitumineux.

Après délibération et concertation, le conseil municipal demande que ce devis soit revu à une date ultérieure.

DEMANDE DE MONSIEUR BABIN

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur Prud'homme du Conseil Départemental, responsable des routes du secteur d'Evron et suite à la commission voirie du 9 janvier 2021 où il avait été évoqué le problème d'inondation devant la maison de Monsieur Babin Hameau de Crun, il a été décidé l'achat de 2 buses diamètre 300 à la charge de la commune pour un montant de 129.60 € HT. Le Conseil départemental prendra en charge les travaux de curage de fossé, de pose des 2 buses écobox, dalle béton arrêt-car à enlever et pose d'un regard, si problème postérieur.

COMMERCE 5 PLACE DE L'ÉGLISE : PROBLÈME CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Suite à la réunion du 8 septembre 2020 où il avait été demandé à l'entreprise Vétillard d'installer un TYWATT à chaque ligne électrique qui va au compteur, une estimation a été réalisée pour les mois de janvier et février 2021.

Suite à la crise sanitaire actuelle et la fermeture partielle des restaurants, le conseil municipal a décidé de prolonger l'installation des TYWATTS au 5 place de l'Eglise.

Pour info :

- Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire, Mrs Périchet et Vaillant (co-présidents de l'association Ste Gemmes Sport) concernant les travaux d'aménagement au local foot. Une nouvelle rencontre aura lieu samedi 27 février 2021 à 11h entre la commission travaux et les responsables de l'association pour énumérer les travaux à réaliser dans ce local et divers travaux extérieurs.
- Installation d'un pylône de 30 mètres de hauteur par Bouygues Télécom afin d'améliorer leur couverture téléphonique du territoire. Une rencontre aura lieu le 24 février à 11h afin de déterminer l'emplacement de ce pylône sur la commune.

Commission culture et patrimoine :

Une rencontre a eu lieu le 28 janvier avec Mrs Barré, Bureau (conservateur des antiquités et des objets d'arts de la Mayenne), Grudet, Don Camille, Mmes Sablé et Duret et Mr le Maire pour envisager les mises en valeurs de certains éléments du mobilier de l'église.

Le christ en bois, découvert dans la chambre des cloches lors de l'inventaire du District du Pays d'Evron en 1976 a été ressorti lors de l'exposition sur les croix et calvaires, et mis en valeur sur le devant du cœur en même temps que les bannières. Pour le protéger, il a été décidé de le poser sur un socle à 2.10 mètres de hauteur. Une étude pourra être réalisée ultérieurement par un spécialiste pour raviver la polychromie.

En ce qui concerne la grille de la nef, il a été décidé de la remettre à sa place d'origine. Cette grille est actuellement stockée dans la sacristie. La grille des fonds baptismaux pourra être remis en état. Pour ces travaux, une demande de subvention pourrait être demandée au conseil départemental et régional.

En ce qui concerne le calvaire situé près de la ferme de la Cour, une restauration complète pourra être envisagée avec travaux de maçonnerie, restauration de la grille et de la croix, débrouillage autour du calvaire.

Pour information : les boucles de la Mayenne traverseront notre commune à l'occasion de la 2^{ème} étape le vendredi 28 mai 2021. Les organisateurs sollicitent des signaleurs sur le trajet emprunter par les coureurs. Si vous êtes intéressés merci de le signaler en mairie avant le 16 avril 2021.

La séance s'est terminée à 23h00

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Judi 11 mars 2021 à 20 H 00.